

Communiqué de presse du 11 juillet 2022

#Artisanat / #Batiment / #Inflation / #devis

La CAPEB ne signera pas la déclaration commune élaborée par la médiation des entreprises

Paris, le 11 juillet 2022 - La CAPEB salue le travail réalisé par la médiation des entreprises pour tenter de mettre en place une solidarité économique de filière qui est plus que nécessaire dans cette période troublée tant par la pandémie qui ne cesse pas, que par la guerre en Ukraine. Pour autant, force est de constater que le résultat n'est pas à la hauteur des espérances de la CAPEB.

En particulier, aucun engagement ne figure dans la déclaration commune, qui sera signée ce jour par certaines organisations professionnelles de la filière du bâtiment, concernant un éventuel délai de prévenance pour avertir en amont les entreprises des futures hausses de prix.

Or, il s'agit d'un aspect primordial pour les entreprises du bâtiment pour qu'elles puissent élaborer leurs devis de manière plus sereine et éviter qu'elles ne supportent, à elles seules, les augmentations de prix des matériaux et équipements en rognant leurs marges.

Dans ces conditions, la CAPEB considère que cette déclaration commune ne répond pas à l'objectif initial d'une mise en place d'une solidarité économique de la filière.

C'est évidemment regrettable car comment préserver le niveau d'activité du secteur du bâtiment si les efforts ne sont pas partagés.

Et ce d'autant plus que la CAPEB a conclu, en avril 2022, avec certains de ses partenaires, une déclaration commune dans laquelle les signataires (distributeurs et industriels) se sont engagés à un délai de prévenance d'un mois.

Jean-Christophe Repon déclare « *Nous sommes déçus même si la médiation des entreprises a fait un travail remarquable pour élaborer cette déclaration commune, d'une part, et pour raccourcir fortement les délais de publication des index BT, d'autre part. Nous regrettons que, dans un moment difficile, la filière du bâtiment n'ait pas pu être en capacité de faire preuve de solidarité. Rappelons que nous sommes dans un contexte économique, où nous craignons, de plus en plus, une baisse importante de l'activité dans le bâtiment à la fin du second semestre 2022. Nous espérons, en conséquence, que nous puissions encore obtenir des avancées sur les engagements des différents acteurs de la filière, à l'occasion des Assises du BTP dont les travaux commencent aujourd'hui.* »

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'une des deux organisations patronales représentatives de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat* du Bâtiment. Elle est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (59 300 entreprises fin 2021).

Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent :

- 545 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, dont 375 000 entreprises travaillant sans salarié (incluant 152 000 en micro-entreprises) et 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés

- 516 000 salariés, soit 47 % des salariés du bâtiment
 - 78 % des apprentis formés dans le bâtiment
 - Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)
- * L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés.

Contact presse :

Alice Augeraud - Tél : 01 58 65 00 54 - aaugeraud@hopscotch.fr